

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2004

DÉCISION N° 2004 / 28 / RJH / 1

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN REACTEUR
DE RECHERCHE NUCLEAIRE - JULES HOROWITZ**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public,
- vu la lettre de saisine de l'administration déléguée du CEA en date du 8 juillet 2004 reçue le 12 juillet 2004 et le dossier joint,
- après en avoir délibéré,
- à la majorité de ses membres présents ou représentés,

- considérant les arguments contenus dans le dossier présenté sur la nécessité de remplacer à moyen terme le réacteur de recherche Osiris, qui donnent au projet envisagé un caractère d'intérêt national,
- considérant que l'implantation de ce projet se ferait sur et à l'intérieur des limites du centre existant de Cadarache,
- considérant qu'ainsi son incidence territoriale apparaît très limitée, qu'en revanche les enjeux socio-économiques ou d'aménagement du territoire doivent être pris en considération, qu'il en est de même des problèmes de sûreté,
- considérant enfin les actions locales d'information dont il a fait l'objet au cours des dernières années,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

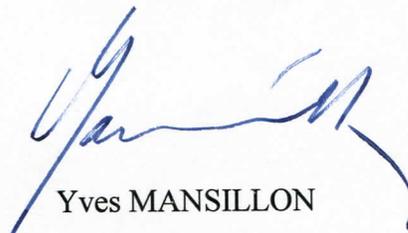
Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public sur le projet de construction du réacteur de recherche nucléaire, Jules Horowitz.

Article 2 :

Il est recommandé au maître d'ouvrage le CEA, de mener une concertation sur ce projet dont les modalités seront les suivantes :

- elle portera sur les aspects socio-économiques et d'aménagement du territoire (et à ce titre devra associer les acteurs concernés par le site de Saclay) et sur les options de sûreté,
- elle assurera l'information complète du public (pour cela, les documents diffusés situeront le projet dans la politique de la recherche du CEA) et permettra son expression,
- à ces fins, elle mettra en œuvre des moyens divers, dont des réunions publiques.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Mansillon', written over the printed name.

Yves MANSILLON